

SANTÉ SEXUELLE SANS TABOU

#SAFESEX

#DROITS

#PLAISIRS

#CONTRACEPTION



Le **CONSENTEMENT**
n'est pas une option !

Sans oui, c'est interdit
et puni par la loi (article 222-22 du code pénal)

Plus d'info sur
santesexuellesanstabou.fr



MOIS DE LA
SANTÉ SEXUELLE
SANS TABOU

ARRÊTONS
LES
VIOLENCES

CoReSS
Pays de la Loire
COORDONNER ET AGIR ENSEMBLE
EN SANTÉ SEXUELLE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire